

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 86

Quorum 77

Votants 81

Suffrages exprimés : 81

DATE DE CONVOCATION

1^{er} février 2021

DATE D’AFFICHAGE

8 février 2021

Séance du 17 février 2021

N°210217-26

L’an deux mil vingt et un, le 17 février à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, à la salle cauchoise, sise à Grainville la Teinturière, sous la présidence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Pascal BAILLET, Xavier BATUT, Pierre BAZIN, Pierre-Luc BILLIEZ, Catherine BONS, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BRÉANT, Lydie BRETTE, Alexandra BUQUET, Jean-François BUREL, Philippe CABIN, Bertrand CARPENTIER, Marie-Hélène CHANGARNIER, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Gérard COLIN, Isabelle COMONT, Valérie CORCEL, Martine CORUBLE, Odile COUROYER, Joël DESCHAMPS, Jérôme DOUILLET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Philippe DUFOUR, Annie DUMENIL, Evelyne DUPUIS, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Didier GASTON, Daniel GEORGES, Nicole GIBOURDEL, Laurent GODEFROY, Benjamin GORGIBUS, Françoise GUILLOT, Rémi HEROUARD, Véronique IZABELLE, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, Jean-Robert LANCHON, Barbara LANGE, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, Antoine LECROQ, Magalie LEGRAS, Martine LE PAIH, Alain LEPREUX, Béatrice LEROND, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sophie MAUBANC, Sylvain MONNIER, Valérie MORSALINNE, Marc MUSONI, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Luc POLINSKI, Benjamin REGENT, Jean-Paul RENAUX, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Eric SIMON, Yves TASSE, Jean-Pierre THÉVENOT, Bruno THUNE, Patrick TRENTA, Pascal VANIER, Patrick VICTOR, René VIMONT.

Etaient absents représentés par leur suppléant :

David LAMBION est représenté par Guillaume FERON
Patrice HOYÉ est représenté par Ludovic SOREL

Etaient absents excusés avec pouvoir :

Raphaël DISTANTE a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX
Philippe CARREIN a donné pouvoir à Jérôme DOUILLET
Marie-Louise DOULET a donné pouvoir à Barbara LANGE
Daniel LEGROS a donné pouvoir à Jean-François OUVRY

Absent excusé :

Emmanuel BOUST

Absents :

Patrice FAUCON, Gérard FOUCHÉ, Didier PEULVEY, Marc ROUSSELIN

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gérard FOUCHÉ a été élu secrétaire de séance.

..*

Objet :

SPORTS – Programmation des Activités Physiques et Sportives (APS)

N°26

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Considérant la nécessité de valider la proposition d'ouverture du Service des Sports ci-après :

Horaires d'ouverture du Service des Sports :

Centre Nautique de la Côte d'Albâtre de Veulettes-sur-Mer :

Du 4/01/2021 au 16/04/2021 : 9h30 -12h30 et 13h30 - 17h : du lundi au vendredi

Du 17/04/2021 au 2/07/2021 : 9h30 -12h30 et 13h30 - 17h : du lundi au vendredi
13h30 - 17h : le samedi

Du 3/07/2021 au 29/08/2021 : 9h30 -12h30 et 13h30 - 18h30 : du lundi au vendredi
13h30 - 18h30 : les samedis et dimanches

Du 30/08/2021 au 31/10/2021 : 9h30 -12h30 et 13h30 - 17h : du lundi au vendredi
13h30 - 17h : le samedi

Du 1/11/2021 au 19/12/2021 : 9h30 -12h30 et 13h30 - 17h : du lundi au vendredi

Fermeture du Service du 20/12/2021 au 2 janvier 2022

Point Plage de Veules-les-Roses :

Du 3/07/2021 au 29/08/2021 : 9h30 -12h30 et 13h30 - 18h30 : du lundi au vendredi
13h30 - 18h30 : les samedis et dimanches

Base Nautique de Saint-Aubin-sur-Mer :

Selon la programmation des activités sportives.

Le Jardin des Mers de Saint-Valery-en-Caux :

Du 5/07/2021 au 27/08/2021 : 10h-12h et 14h-16h : du lundi au vendredi

Considérant la nécessité de valider la programmation des activités dispensées en 2021,

Vu l'avis favorable de la Commission Sports, de la Vie Associative, du Devoir de Mémoire et du Golf de la Côte d'Albâtre en date du 03 février 2021,

Vu l'avis favorable du bureau en date du 04 février 2021.

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **approuve les horaires d'ouverture du Services des Sports,**
- **approuve la programmation des APS joint en annexe.**

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,


Jérôme LHEUREUX

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 26... - Séance du 17.10.21 2021 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture :

Date de publication :

Le Président,


J. LHEUREUX



Accusé de réception en préfecture
076-200069839-20210217-210217-26-DE
Date de télétransmission : 23/02/2021
Date de réception préfecture : 23/02/2021



Faint, illegible text is visible in the lower right quadrant of the page, appearing to be a list or a set of instructions. The text is too light and blurry to transcribe accurately.